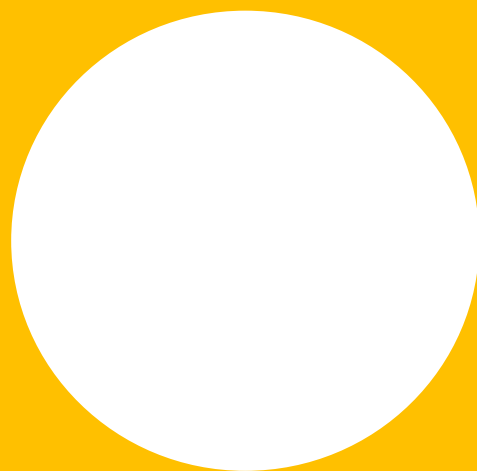




**RAPPORT
ANNUEL
EPIC BPIFRANCE**

2020





SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	4
1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance	4
1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance	4
1.3. Gouvernance	5
1.4. Mandats du Président-Directeur général et des administrateurs	8
1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2020	9
1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	9
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	14
2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	14
2.2. Organigramme fonctionnel	15
2.3. Organigramme du Réseau	16
3. COMPTES CONSOLIDÉS	17
4. COMPTES INDIVIDUELS	49
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	72
5.1. Rapport sur les comptes consolidés	72
5.2. Rapport sur les comptes individuels	77

1. RAPPORT DE GESTION

1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenu la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance, ci-après également dénommé l' « **EPIC** »), et de la société anonyme OSEO. Au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance) est devenue une filiale d'une société dénommée BPI-Groupe puis Bpifrance SA.

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de Bpifrance SA et Bpifrance Financement, Bpifrance SA a été absorbée par sa filiale Bpifrance Financement. Depuis cette date, la dénomination sociale de la holding du groupe Bpifrance est Bpifrance. Au 31 décembre 2020, l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détenaient chacun 49,2% du capital de Bpifrance. Il est précisé par ailleurs que l'EPIC Bpifrance a prêté une action Bpifrance à l'Etat le 18 décembre 2020.

Conformément à l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020 portant réorganisation de la Banque publique d'investissement, la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance) n'a entraîné aucune remise en cause des contrats en cours d'exécution, quelle que soit leur qualification juridique, conclus par Bpifrance SA (ou ses filiales). Par ailleurs, la fusion n'est pas non plus de nature à justifier la résiliation de ces contrats, leur modification, ni le remboursement anticipé des dettes qui en sont l'objet.

1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies. A cet égard, l'EPIC Bpifrance est notamment un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir ainsi que le gestionnaire du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII).
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Par ailleurs, il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.



L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Il adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

1.3. Gouvernance

En 2020, le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu douze instances (dont cinq dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 17 mars 2020, le conseil a :
 - révisé la programmation de l'emplois des revenus du FIL au titre des exercices 2018 et 2019 et décidé la programmation et les versements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
 - autorisé la dotation à concurrence de 15 M€ par l'EPIC Bpifrance du fonds national de garantie « Renforcement de la Trésorerie automobile » ;
 - autorisé la signature d'une convention relative au déploiement du programme d'accompagnement de la filière automobile entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics ;
 - autorisé la signature d'une convention relative au déploiement d'une campagne de missions de conseil dites « cash / gestion de trésorerie » entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics ;
 - autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur Boost'agro Bretagne entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et la Région Bretagne;
 - autorisé la dotation à concurrence de 115 M€ par l'EPIC Bpifrance du fonds de mutualisation des fonds nationaux de dans le cadre du plan Coronavirus ;
 - arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; et
 - approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 2 avril 2020, le conseil a :
 - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention du 28 décembre 2017 entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Investissement, relative au Programme d'investissements d'avenir (action « Fonds national post-maturation "Frontier Venture" »).

- Dans le cadre des réunions du 19 mai 2020 et du 26 mai 2020, le conseil s'est :
- prononcé sur une actualisation des plafonds de garantie de l'EPIC Bpifrance afférents au plan de financement 2020 de Bpifrance Financement.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 5 juin 2020, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention PIA relative au volet « Garantie de place » de l'action « Prêts pour l'industrialisation » entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement.
- Dans le cadre de la réunion du 25 juin 2020, le conseil a :
- Décidé l'affectation de la programmation Grands défis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux gestionnaires Bpifrance Financement et Agence Nationale de la Recherche et les versements de la programmation Grands défis au titre des exercices 2018 et 2019 au fonds de concours défini dans la convention du 19 mars 2019 entre l'Etat (Premier ministre) et l'EPIC Bpifrance relative au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
- autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « prêts aux petites et moyennes entreprises » refinancement d'OSEO) entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement et l'Etat ;
- autorisé la signature d'une convention portant sur le déploiement du diagnostic Eco-Flux entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et l'ADEME ;
- autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de de déploiement du module d'accompagnement au management du cash entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics ;
- autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de de déploiement du programme d'accompagnement de la filière automobile entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics ; et
- autorisé la signature de conventions ou d'avenants relatifs au déploiement des accélérateurs PME Centre-Val de Loire Promotion, Région Occitanie, entreprises innovantes Bretagne, Pays de la Loire et PME Auvergne-Rhône-Alpes entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et les régions concernées.
- Dans le cadre de la réunion du 23 juillet 2020, le conseil a :
- révisé la programmation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 relative à l'emploi des revenus tirés du FII et la programmation au titre des exercices 2018 et 2019 concernant les restes des revenus tirés du FII ;
- décidé l'engagement au titre des programmations 2018, 2019 et 2020 du Plan Batterie ;
- décidé l'affectation de la programmation Grands défis 2018 à Bpifrance Financement, gestionnaire du défi « Sécurisation, certification et fiabilisation de l'intelligence artificielle » ;
- autorisé la signature d'une convention relative au fonds de garantie d'intervention « FII Plan Batteries » entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement ; et
- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accompagnement et transformation des filières », volet « Plan Batteries ») entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement et l'Etat.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 31 juillet 2020, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention relative au Plan Batteries entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement ;
- autorisé la signature d'une convention Action « accompagnement et transformation des filières », volet « Plan Batteries » entre l'EPIC Bpifrance, l'Etat et Bpifrance Financement.
- Dans le cadre de la réunion du 2 octobre 2020, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention de déploiement des accélérateurs Cinéma / Audiovisuel & Jeux Vidéo entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le CNC ;
- autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de déploiement du programme accélérateur Mode & Luxe entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations, DEFI, Francéclat et Centre technique du cuir (CTC) ;
- autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention de déploiement du programme accélérateur PME agroalimentaire entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
- Révisé à la baisse les plafonds de la garantie de l'EPIC Bpifrance afférents au plan de financement 2020 actualisé de Bpifrance Financement ;



- fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme en 2021 et de ses emprunts court terme ;
 - examiné les comptes semestriels (individuels et consolidés) de l'EPIC Bpifrance au 30 juin 2020 ;
 - autorisé le Président-Directeur général à voter en faveur de la fusion entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement lors de l'assemblée générale des actionnaires de Bpifrance SA appelée à approuver la fusion ;
 - autorisé la signature de conventions ou d'avenants relatifs au déploiement des accélérateurs Pays de la Loire (promotions 1,2 et 4) entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et la région concernée ; et
 - ratifié la signature de l'avenant n°3 du 20 juillet 2020 à la convention du 28 décembre 2017 relative au programme d'investissements d'avenir (action « Fonds national post maturation « frontier venture ») entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'Etat.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 20 novembre 2020, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention d'aide aux entreprises implantées dans les Territoires d'industrie, ayant signé un Volontariat territorial en entreprises (VTE), entre la Caisse des Dépôts, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, la Direction générale des entreprises, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 10 décembre 2020, le conseil a :
- autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention relative au Programme d'investissements d'avenir (action « Grands défis »), relatif au volet « French Tech Souveraineté » entre l'Etat et la Caisse des Dépôts (en présence de l'EPIC Bpifrance) ;
 - autorisé la signature de la convention French Tech Souveraineté entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC Bpifrance.

Dans le cadre de la réunion du 18 décembre 2020, le conseil a :

- autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2021 de Bpifrance Financement ;
- approuvé le budget 2021 de l'EPIC Bpifrance ;
- décidé la programmation financière 2021 des Grands défis et approuvé le budget prévisionnel des frais de gestion des Plans Deeptech et Grands Défis ;
- décidé la programmation de l'emplois des revenus du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- autorisé la signature d'une convention relative à l'aide VTE Vert entre le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- autorisé la signature de conventions ou d'avenants relatifs au déploiement des accélérateurs Nouvelle-Aquitaine, (promotion 3 et 4), PME Auvergne-Rhône-Alpes, Région Hauts de France et Métropole européenne de Lille, PME Hauts-de-France (Promotion 3) et Ile de France (accélérateur international). Ces conventions sont conclues entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participations et les régions concernées ; et
- Autorisé un avenant à la convention fonds de prêts FEDER innovation Nord-Pas-de-Calais et un avenant à la convention fonds régional de garantie FEDER Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur entre l'EPIC Bpifrance et les régions concernées.

1.3.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Président du Conseil d'administration

Christian BODIN¹

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Administrateurs représentant l'Etat

Pierre-Louis AUTIN²

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Yann POUËZAT³

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alban HAUTIER⁴

Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction de la Direction du Budget

Naomi PERES⁵

Secrétaire générale adjointe du Secrétariat Général pour l'Investissement

Vincent TEJEDOR

Sous-directeur du développement des entreprises à la Direction Générale des Entreprises

Marie-Anne LAVERGNE⁶

Chargé de participations à l'Agence des participations de l'Etat

Invité

Emanuel CHARRON

Commissaire du gouvernement

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

Bernard ZAKIA

Commissaire du gouvernement adjoint

1.3.2. Direction générale

Directeur général

Christian BODIN

1.4. Mandats du Président-Directeur général et des administrateurs

Président-Directeur général

Christian BODIN

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche

Administrateurs représentant l'Etat

Pierre-Louis AUTIN

Aucun autre mandat

¹ Nommé par Décret du Président de la République en date du 2 mai 2019.

² Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

³ Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

⁴ Nommé par décret en date du 11 mars 2019

⁵ Nommée par décret en date du 31 décembre 2019

⁶ Nommée par décret en date du 30 septembre 2019



Yann POUËZAT

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).
Censeur de Bpifrance*

Alban HAUTIER

*Administrateur de l'Agence Nationale pour la Recherche
Administrateur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Administrateur du Centre national d'études spatiales (CNES)
Administrateur de l'Institut Pasteur
Administrateur du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
Commissaire du Gouvernement de Business France et de la Fondation nationale des sciences politiques*

Naomi PERES

Aucun autre mandat

Vincent TEJEDOR

Aucun autre mandat

Marie-Anne LAVERGNE

*Membre représentant l'Etat au Conseil de surveillance de la Banque Postale (fin de mandat en janvier 2021)
Membre représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE)*

1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2020

Mazars

Représenté par
Matthew BROWN
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG SA a été nommé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1.6.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

(i) Faits marquants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Accélération du financement des projets d'innovation par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

- En 2020, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a accéléré le déploiement de ressources à destination des programmes d'innovation visés avec notamment la conclusion de la convention « Plan Batteries » avec Bpifrance, le ministère de la Transition Ecologique, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Premier ministre le 7 août 2020.
- Les décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII se sont élevés à 185 M€ en 2020 contre 110 M€ en 2019.

Evolution de la structure de l'actif du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

L'Etat a effectué une dotation supplémentaire en numéraire de 1,9 Md€ en juillet 2020 et a repris 61 000 000 d'actions EDF de l'actif du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Actions liées à la crise sanitaire

- L'EPIC Bpifrance a abondé de manière exceptionnelle le fonds de mutualisation de Bpifrance d'un montant de 115 M€ de façon à augmenter la capacité d'intervention de Bpifrance au début de la crise sanitaire ;
- Le plafond de garantie des émissions obligataires EMTN de Bpifrance a été porté de 35 Md€ à 45 Md€ en mai 2020 par le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance.

Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2020 et les perspectives 2021 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

(ii) Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2020

Aucun fait significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

1.6.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat dans le capital de Bpifrance. A ce titre, l'EPIC Bpifrance a veillé en 2020 à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat. Il est rappelé que l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détiennent chacun 49,2% du capital de Bpifrance ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance, société de tête du groupe Bpifrance ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir ;
- il porte à son bilan les actifs constitutifs du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et en gère les dispositifs.

Au 31 décembre 2020, les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance représentent un montant de 42,3 Md€. Ce montant se décompose comme suit :

- 31,5 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN ;
- 0,8 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux conclus, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (KfW et Banque du Conseil de l'Europe) ;

- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 6 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.

Le recrutement de ressources obligataires enregistre une forte hausse par rapport à 2019 (+83%), avec un total d'émissions sur l'année de 7,3 Md€ en 2020 :

2020	Type opération	Date émission	Date échéance	Durée	Nominal (M€)
Trim 1	Placement privé	16/01/2020	24/01/2022	2	100
	Placement privé	17/01/2020	24/01/2022	2	100
	Placement privé	23/01/2020	22/07/2022	2	296
	Syndication	26/03/2020	25/03/2025	5	2 000
	Placement privé - Retap	30/03/2020	25/10/2025	6	75
	Placement privé - Retap	31/03/2020	26/09/2029	9	100
Trim 2	Placement privé - Retap	01/04/2020	26/09/2028	8	75
	Placement privé - Retap	02/04/2020	25/05/2027	7	50
	Placement privé - Retap	02/04/2020	25/05/2026	6	230
	Placement privé - Retap	03/04/2020	25/04/2022	2	50
	Placement privé - Retap	17/04/2020	26/09/2029	9	75
	Placement privé - Retap	20/04/2020	26/09/2029	9	75
	Placement privé - Retap	21/04/2020	25/05/2024	4	50
	Placement privé - Retap	21/04/2020	22/07/2022	2	57
	Placement privé - Retap	22/04/2020	25/05/2030	10	90
	Placement privé	23/04/2020	25/05/2050	30	200
	Syndication	24/04/2020	26/02/2027	7	1 500
	Placement privé - Retap	29/04/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	05/05/2020	25/05/2026	6	50
	Placement privé - Retap	07/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/11/2024	5	50
	Placement privé - Retap	12/05/2020	25/05/2026	6	100
	Placement privé - Retap	13/05/2020	26/09/2028	8	100
	Placement privé - Retap	14/05/2020	25/11/2026	7	50
	Placement privé - Retap	14/05/2020	25/05/2030	10	100
	Placement privé - Retap	15/05/2020	26/09/2029	9	50
	Placement privé - Retap	15/05/2020	25/11/2024	4	50
	Placement privé - Retap	19/05/2020	25/05/2027	7	100
	Placement privé - Retap	26/05/2020	26/09/2029	9	50
	Placement privé - Retap	26/05/2020	25/05/2025	5	50
	Syndication	28/05/2020	29/03/2030	10	1 250
Total EMTN 2020					7 273

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 12 juin 2020 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 35 à 45 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 96% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2020 par Bpifrance Financement. Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est la suivante au 31 décembre 2020 :

- les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 65% des encours ;

- la Caisse des Dépôts : 1,6% ;
- la Banque Centrale européenne via les programmes de politique monétaire : 30,4%,
- l'EPIC Bpifrance : 2,8% ;
- les banques internationales : 0,1%.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 7,5 Md€ au 31 décembre 2020, contre 9,4 Md€ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 20% sur un an. Cette diminution porte, pour l'essentiel, sur les titres donnés en pension, en baisse de 44% sur un an (3,2 Md€ au 31 décembre 2020, contre 5,7 Md€ un an plus tôt).

1.6.3. Perspectives pour 2021

En 2021, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2021 de Bpifrance.

Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 9,1 Md€ et un montant cible de 7,4 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevalet en devises.

Au travers notamment du PIA 4, l'EPIC Bpifrance poursuivra sa mission d'opérateur du Programme d'Investissements d'Avenir. Il pourra également participer au déploiement du Plan de Relance.

1.6.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales, conformément au décret n°2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes individuels de l'EPIC Bpifrance et les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence. Le total du bilan représente un montant de 30,3 Md€ en 2020 contre 29,9 Md€ en 2019.

Cette augmentation du total du bilan, résultant principalement de la hausse des autres actifs financiers non courants (+1,470 Md€), liée notamment à l'apport en numéraire de l'Etat de 1,9 Md€ au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, est compensée d'une part par la baisse du taux de participation dans EDF, consécutif à la restitution à l'Etat de 61 000 000 actions EDF et d'autre part par la diminution de la valorisation des participations détenues dans TSA (-579,1 M€) ainsi que dans Bpifrance (-408,4 M€).

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère soit notamment :

- les produits financiers du FII pour 125,6 M€ (dividendes et intérêts du compte courant de l'Etat) ;
- les produits issus des commissions de garantie Bpifrance Financement pour 45,7 M€ ;
- les charges de dépréciations de créances du FII pour 431,2 M€ ;
- une charge exceptionnelle de 130 M€ liée aux dotations au fonds de mutualisation de garantie et au fonds RT Automobile de Bpifrance.

La moins-value de cessions des titres EDF de -39,0 M€, enregistrée lors de la reprise de 61 000 000 d'actions par l'Etat, est retraitée dans les comptes consolidés.

Le résultat consolidé est également constitué :

- par l'intégration de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de -66,7 M€ en 2020 (contre 478,2 M€ en 2019) ;
- par l'impact comptable de la fusion intra-groupe de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement pour 4,3 M€.



Le résultat net part du groupe est donc de -473,5 M€ en 2020 contre 660,5 M€ en 2019.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par la rémunération des actifs adossés au FII, composée du dividende versé par TSA pour 66,0 M€ et du placement de la trésorerie estimé à 59,6 M€. Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 45,7 M€ qui représentent la rémunération de la garantie consentie à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus nets de l'EPIC Bpifrance sont diminués des dépréciations de créances constatées sur l'actif du FII pour 431,3 M€ ainsi que par le financement de l'activité d'Accompagnement de Bpifrance Investissement (9,3 M€).

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (4,7 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (2,8 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance et Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance (qui n'emploie pas de salarié) et à la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le résultat exceptionnel est constitué :

- par le résultat de l'opération de reprise par l'Etat de 61 000 000 de titres EDF, générant une moins-value de 39,0 M€ (application de la méthode FIFO) ;
- par la dotation de 115,0 M€ du fonds de mutualisation de Bpifrance ;
- par la dotation de 15,0 M€ du fonds Renforcement Trésorerie de Bpifrance.

Le résultat net s'élève à -450,1 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit au 31 décembre 2020 à 31,0 Md€ contre 29,6 Md€ un an plus tôt. Au 31 décembre 2020, ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données) sont en hausse de 5,6 Md€, à 42,3 Md€

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance s'élève à 10,4 Md€, la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement (aujourd'hui dénommée Bpifrance) n'ayant pas eu d'impact sur la valeur des titres Bpifrance.

L'actif du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a évolué en 2020 sous l'impulsion de l'Etat avec une dotation en numéraire de 1,9 Md€ et une reprise de 61 000 000 de titres EDF pour un montant de 0,7 Md€. Par ailleurs, de nouveaux engagements de souscription pour le fonds Multicap Croissance 3 (140 M€), le fonds French Tech Souveraineté (150 M€) et le Fonds National d'Amorçage 2 (100 M€) et de nouvelles créances nettes relatives à l'activité du FII (74 M€) viennent augmenter l'actif de l'EPIC Bpifrance.

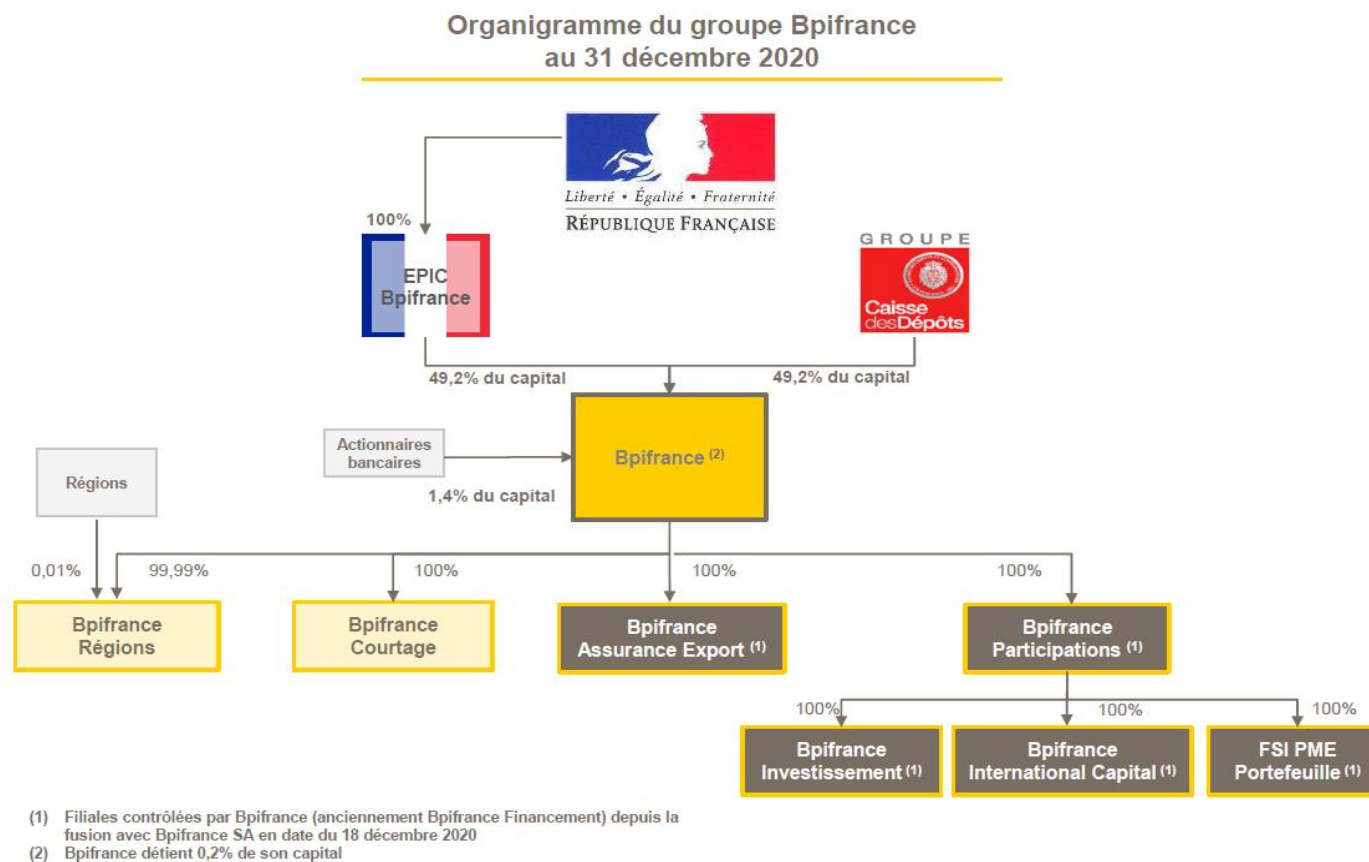
Le 26 mars 2021,



Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,
Monsieur Christian BODIN

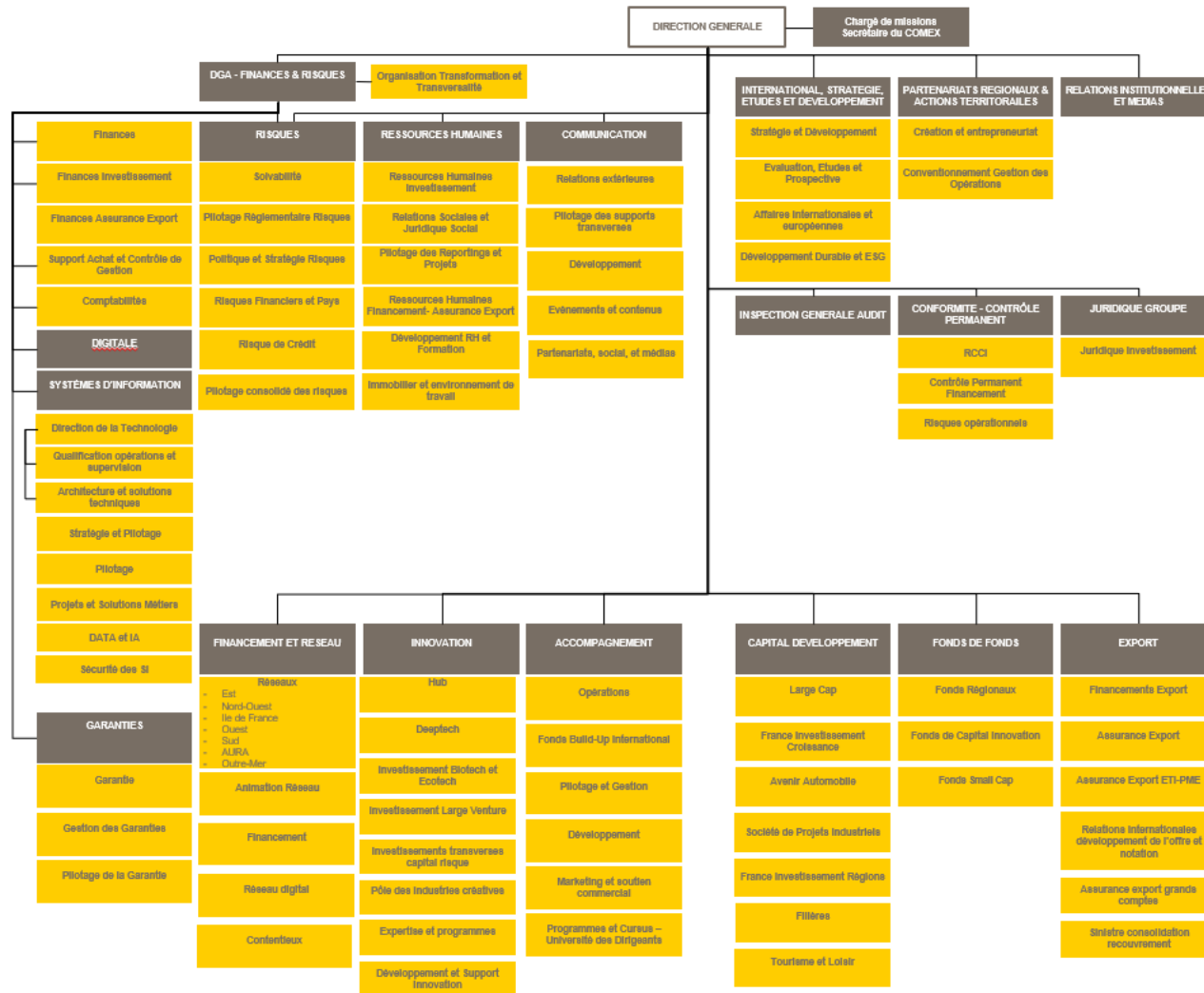
2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

2.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance

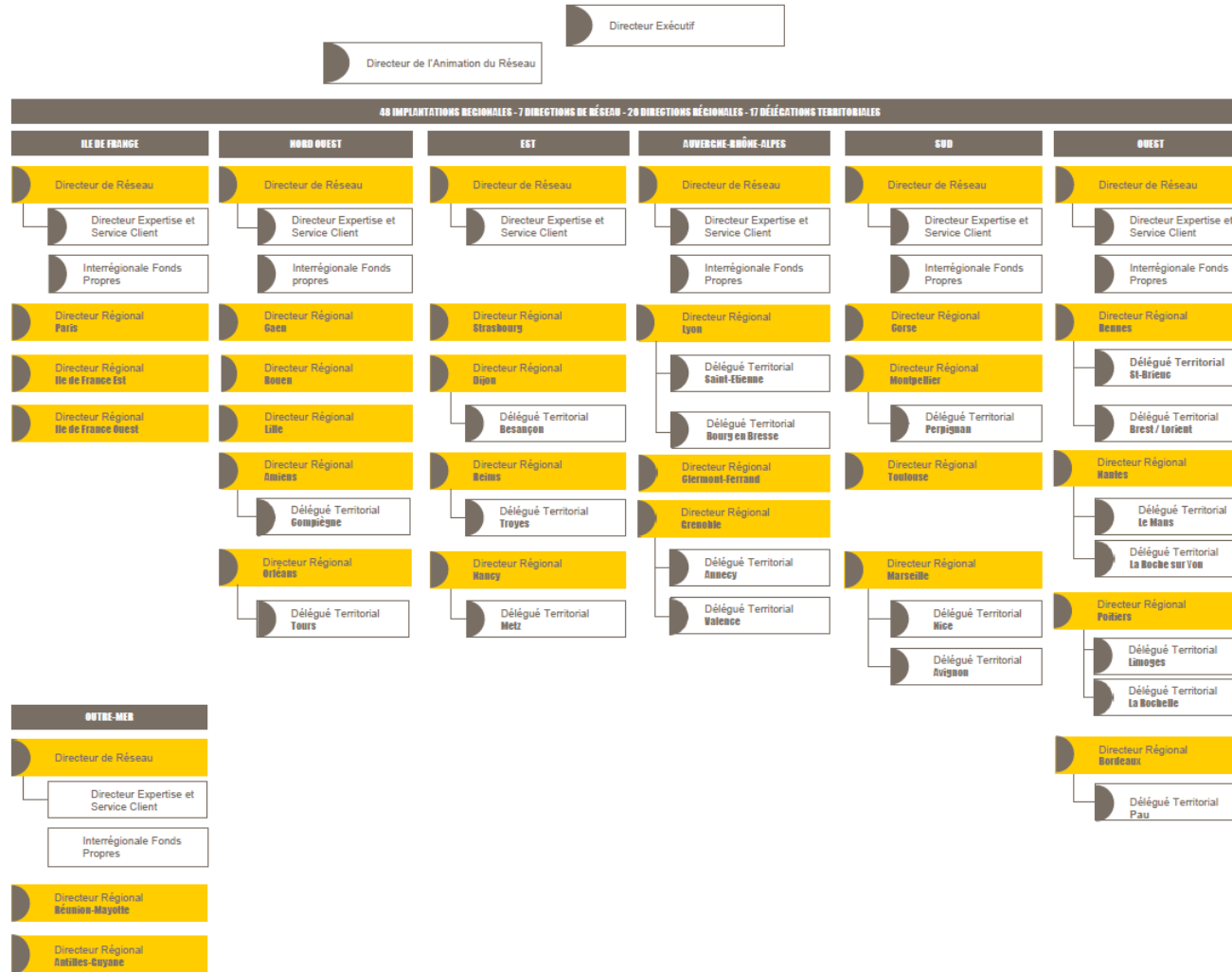




2.2. Organigramme fonctionnel



2.3. Organigramme du Réseau



3. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	8 414,8	8 993,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	11 968,0	12 376,4
Autres actifs financiers non courants	6.3	5 137,4	3 667,2
Actifs d'impôts différés		0,0	10,6
ACTIFS NON COURANTS		25 520,2	25 048,1
Créances clients et créances diverses	6.4	974,8	1 101,3
Actifs d'impôts courants		3,1	10,3
Autres actifs financiers courants	6.3	516,5	517,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	3 325,3	3 209,9
ACTIFS COURANTS		4 819,7	4 838,6
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		30 339,9	29 886,7

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital et réserves liées		22 136,9	20 873,4
Réserves consolidées		3 605,1	2 827,7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-564,5	-148,4
Résultat		-473,5	660,5
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		24 704,0	24 213,2
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		24 704,0	24 213,2
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	2,2	4,7
Dettes financières diverses	6.7	841,6	1 341,6
Passifs d'impôts différés		0,0	0,0
PASSIFS NON COURANTS		843,8	1 346,3
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	2,2	2,3
Dettes financières diverses	6.7	514,3	514,7
Autres passifs financiers	6.8	4 243,6	3 775,0
Passifs d'impôts courants		0,0	0,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.9	32,0	35,2
PASSIFS COURANTS		4 792,1	4 327,2
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		30 339,9	29 886,7

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-0,5	-1,4
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-13,5	-13,1
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-14,0	-14,5
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	-130,0	0,0
Résultats sur cessions sur les entreprises consolidées	7.3	4,3	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-139,7	-14,5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.4	-66,8	478,2
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		-206,5	463,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.5	37,4	39,6
Coût de l'endettement financier brut	7.5	-37,4	-39,6
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.6	-257,1	214,9
Impôts		-9,9	-18,1
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-473,5	660,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		-473,5	660,5
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		-473,5	660,5

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET	-473,5	660,5
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-55,4	10,3
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	57,4	-2 007,5
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	-297,1	479,4
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	-10,6	76,6
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-305,8	-1 441,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-779,3	-780,7
* Dont part du groupe	-779,3	-780,7
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0
Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	116,0	223,1

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2018	20 667,7	2 179,0	1 631,5	0,0	24 478,2
Résultat 2018				485,6	485,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	485,6	0,0	-485,6	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-165,0	0,0	0,0	-165,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	331,8	-1 784,9	0,0	-1 453,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-1 451,1	0,0	-1 451,1
<i>Cession d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	331,8	-331,8	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-5,9	0,0	-5,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0	12,2	0,0	12,2
Autres mouvements	0,0	-3,7	-1,3	0,0	-5,0
Augmentation de capital	205,7	0,0	0,0	0,0	205,7
Situation au 31 décembre 2019	20 873,4	2 827,7	-148,4	0,0	23 552,7
Résultat 2019				660,5	660,5
Résultat affecté aux réserves	0,0	660,5	0,0	-660,5	0,0
Distribution de dividendes					0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	116,0	-347,6	0,0	-231,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-253,1	0,0	-253,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	21,5	0,0	21,5
<i>Cessions d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	116,0	-116,0	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	2,4	0,0	2,4
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-77,0	0,0	-77,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-12,1	5,5	0,0	-6,6
Autres mouvements	0,0	13,0	0,6	0,0	13,6
Augmentation de capital*	1 263,5	0,0	0,0	0,0	1 263,5
Situation au 31 décembre 2020	22 136,9	3 605,1	-564,5	0,0	25 177,5
Résultat 2020				-473,5	-473,5

* cf faits significatifs 1.1.3

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	-473,5	660,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	24,5	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	-4,4	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	66,8	-478,2
Dividendes (titres non consolidés)	66,0	220,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10,0	18,1
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	-310,6	421,2
Impôts versés (B)	-2,8	-32,8
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	123,4	-11,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	-190,0	377,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0,0	-120,7
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	636,5	120,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,0	208,5
Variation des prêts et avances consentis	-1 494,1	144,0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-66,0	-426,5
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-923,6	-74,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	1 263,5	205,7
* versées par les actionnaires de la société mère	1 263,5	205,7
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0,0	-165,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0,0	-165,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2,2	500,0
Remboursements d'emprunts	-504,8	-693,9
Intérêts financiers nets versés	-0,4	-1,1
Autres flux liés aux opérations de financement	468,5	214,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	1 229,0	60,1
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	115,4	363,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 209,9	2 846,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 325,3	3 209,9
Variation de la trésorerie nette	115,4	363,5

Annexe comptable

● NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	25
● NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	26
● NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	26
● NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	29
● NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	29
● NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN.....	33
● NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	38
● NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	40
● NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES.....	43
● NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	45
● NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE.....	46
● NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	46
● NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS.....	47

➤ Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

1.1.1 Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures.

Afin de continuer à assurer ses missions d'intérêt général, en appui des politiques publiques et dans le contexte d'une hausse de l'activité en garantie de Bpifrance due à la crise sanitaire, l'EPIC Bpifrance a notamment abondé le Fonds de Mutualisation des fonds de garantie de Bpifrance à hauteur de 115 millions d'euros.

L'EPIC Bpifrance a approuvé l'augmentation de 10 milliards d'euros du plafond du programme EMTN de Bpifrance.

S'agissant des actions du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, le calendrier a dû être revu du fait de l'impact significatif de la crise sur les revenus réels disponibles.

1.1.2 Fusion-absorption de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement

Bpifrance SA, participation contrôlée conjointement par l'EPIC Bpifrance et par le Groupe Caisse des Dépôts qui en détiennent chacun 50%, a été absorbé par sa filiale Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

Du fait de la remontée de palier des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement, le pourcentage de détention de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance (ex-Bpifrance Financement) à l'issue de l'opération est de 49,18% du capital et 49,29% des droits de vote, toujours à parts égales avec le Groupe Caisse des Dépôts.

Cette opération ne remet en cause ni la nature du contrôle exercé par l'EPIC Bpifrance sur le groupe Bpifrance, ni la méthode de consolidation par mise en équivalence qui en découle.

1.1.3 Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

Sur l'exercice 2020, deux opérations ont impacté le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) :

- Une dotation en numéraire de l'Etat, dont le principal est non consommable. Son montant de 1,9 milliards d'euros, versé le 29 juillet 2020, est déposé sur un compte ouvert auprès de l'Agence France Trésor (AFT) ;
- Une reprise partielle de la dotation non consommable en titres EDF de l'Etat, portant sur 61 millions de titres. Ces derniers ont été repris au cours de bourse du 23 octobre 2020, soit un montant global de 636,5 millions d'euros. Leur valeur nette comptable était de 675,6 millions d'euros.

3.1.1. 1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

➤ Note 2 - Normes comptables applicables

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2020

Les états financiers consolidés 2020 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2020.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2020.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2020.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

➤ Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2020.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,

- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

➤ Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2020 % d'intérêt	31/12/2020 % de droit de vote	31/12/2019 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance*	Mise en équivalence	49,29%	49,29%	50,00%

* cf faits significatifs 1.1.2

➤ Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession.

Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2020 à 40,2 millions d'euros.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont notamment la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, la modification de la réglementation ou de la législation.

➤ Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable (*) (**)	8 414,8	-180,1	8 993,9	-276,5
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 414,8	-180,1	8 993,9	-276,5

(*) Dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(**) cf faits significatifs 1.1.3

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2020 d'un montant de 66,3 millions d'euros proviennent exclusivement d'actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2020.

Des cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour une juste valeur de 636,5 millions d'euros et ont conduit à reclasser une moins-value de 39,0 millions d'euros dans les réserves consolidées.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2020	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance (*)	11 968,0	108,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 968,0	108,0

(*) cf faits significatifs 1.1.2

(en millions d'euros)	31/12/2019	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	12 376,4	119,8
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	12 376,4	119,8

6.3. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêt en livres Sterling (1)(2)	4,4	7,0
Prêts en euros (2)	1 341,6	1 841,6
Dotations PPMTR (3)	47,5	48,3
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (4)	128,1	54,1
Fonds de réserve (5)	618,0	618,6
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital (6) (7)	3 500,0	1 600,0
Créances rattachées	14,3	14,7
Total des autres actifs financiers	5 653,9	4 184,3

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(5) Fonds de réserve auprès de Bpifrance comptabilisé à la juste valeur par résultat

(6) Dotation en numéraire non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(7) cf faits significatifs 1.1.3

6.4. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions de garantie EMTN à recevoir	39,7	32,5
Produits d'intérêts à recevoir Etat	0,0	0,0
Dotations à recevoir Etat	935,1	1 068,8
- Projets structurants pour la compétitivité	376,0	476,0
- Concours innovation	83,5	211,0
- Accompagnement de filières	403,8	348,8
- French Tech	1,8	0,0
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	70,0	33,0
Total des créances clients et créances diverses	974,8	1 101,3

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Compte bancaire	3,3	2,7
Compte courant Etat - Agence France Trésor	95,9	95,8
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	2 837,5	2 552,5
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (*)	366,9	427,1
Compte courant Bpifrance	21,7	131,8
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 325,3	3 209,9

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.6. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	4,4	7,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit	4,4	7,0

6.7. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts auprès de l'Etat	1 341,6	1 841,6
Dettes rattachées	14,3	14,7
Total des dettes financières diverses	1 355,9	1 856,3

6.8. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 665,0	3 604,4
Autres ressources Publiques d'intervention	65,3	65,4
Fonds Modernisation de la restauration	49,6	50,3
Dotations à payer Bpifrance	0,0	0,0
Dotations à payer Bpifrance Participations	0,5	1,4
Dotations à payer Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie	351,9	32,1
Autres dettes (*)	107,7	16,9
Autres charges à payer	0,0	0,2
Charges à payer Bpifrance	3,6	4,3
Total des autres passifs financiers	4 243,6	3 775,0

(*) Dettes envers l'Etat

6.9. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	19,5	25,6
Dettes fournisseurs	12,5	9,6
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	32,0	35,2

6.10. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 234,1	4 180,7	0,0	8 414,8
Autres actifs financiers	0,0	3 726,9	0,0	3 726,9
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	4,4	0,0	4,4
Dettes financières diverses	0,0	1 398,5	0,0	1 398,5

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 865,5	5 128,5	0,0	8 994,0
Autres actifs financiers	0,0	4 259,8	0,0	4 259,8
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	7,0	0,0	7,0
Dettes financières diverses	0,0	1 928,8	0,0	1 928,8

6.11. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actif	4,4	7,0
Passif	4,4	7,0

➤ Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prestations des Sociétés du Groupe	-1,3	-1,2
Charges externes	-0,1	-0,1
Réaffectation du Fonds de réserve	-2,8	-3,5
Autres charges (*)	-9,3	-8,3
Sous Total	-13,5	-13,1
Impôts et Taxes et versements assimilés	-0,5	-1,4
Sous Total	-0,5	-1,4
Total des impôts et taxes et charges externes	-14,0	-14,5

(*) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité Accompagnement

7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance (*)	-115,0	0,0
Abondement au fonds de renforcement de la trésorerie automobile (*)	-15,0	0,0
Total des autres produits et charges opérationnels	-130,0	0,0

(*) cf faits significatifs 1.1.1

7.3. Résultat de cession sur titres consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat sur dilution dans le groupe Bpifrance (*)	5,9	0,0
Diminution de l'écart d'acquisition sur le groupe Bpifrance suite à la dilution (*)	-1,6	0,0
Total du résultat de cession sur titres consolidés	4,3	0,0

(*) cf faits significatifs 1.1.2

7.4. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	-66,7	478,2
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	-66,7	478,2

7.5. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fonds placés auprès de Bpifrance	37,4	39,6
- Prêts (en €)	37,4	39,5
- Prêts (en devises)	0,0	0,1
Total des produits de trésorerie	37,4	39,6

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	0,0	-0,1
Emprunt Etat	-37,4	-39,5
Total coût de l'endettement financier brut	-37,4	-39,6

7.6. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes EDF	0,0	120,7
Dividendes TSA	66,0	100,1
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital	59,6	39,8
Commissions de garantie Bpifrance	45,7	39,2
Fonds de réserve	2,8	3,5
Autres charges financières (*)	-431,2	-88,4
Total des autres produits et charges financiers	-257,1	214,9

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

➤ Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe est uniquement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2020, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- Risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- Risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 235,3	3 209,9
Autres actifs financiers	5 478,3	4 081,9
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	42 300,1	37 033,2
Total	51 013,7	44 325,0

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 300,1 millions d'euros, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 3 325,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 est composé des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 3 204,4 millions d'euros ainsi que des comptes courants avec Bpifrance pour 21,7 millions d'euros (hors créances rattachées).

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 5 478,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 concerne le groupe Bpifrance pour 1 964,0 millions d'euros (hors créances rattachées) et l'Etat français (Agence France Trésor) pour 3 500,0 millions d'euros.

8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et d'hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt et les cours actions.

L'EPIC Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques : le risque structurel de taux d'intérêt et le risque actions.

Le risque structurel de taux d'intérêt

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance ; ainsi la sensibilité au risque de taux d'intérêt est nulle. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance.

Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2020						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 355,9	- 1 570,0	-	- 68,1	- 520,6	- 913,9	- 67,4
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	4,4	- 4,4	-	- 0,0	- 2,2	- 2,2	-

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 856,3	- 2 108,3	-	- 0,6	- 537,7	- 1 317,1	- 252,9
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	7,0	- 7,1	-	- 0,0	- 2,4	- 4,7	-

Le risque actions

Le risque actions provient des participations apportées par l'Etat à l'EPIC Bpifrance pour constituer le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie de 10 milliards d'euros. Ces participations doivent faire l'objet de reprises par l'Etat en contrepartie de dotations en numéraire, financés par des cessions à venir de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire.

Au 31 décembre 2020, la sensibilité de l'actif net réévalué du FII à une baisse de 30% de l'indice de référence (CAC40) est de 20,4%.

Une baisse de la valeur des actifs du FII n'aurait aucun impact sur la solvabilité de l'EPIC Bpifrance, l'actif du FII étant constitué par dotation de l'Etat au moment de sa création.

➤ Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Hypothèses et jugements importants

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 milliards d'euros, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès. Cette opération ne modifiant pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès, ces titres sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ».

En 2020, l'Etat a racheté 61 000 000 actions EDF à l'EPIC Bpifrance, réduisant le pourcentage de détention à 10,5% du capital d'EDF avec 328 349 361 titres.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des partenariats

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2020 et 2019 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)

	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	49,29%
Méthode de consolidation	Equivalence

A C T I F (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	P A S S I F (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	7 819,2	1 045,9	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 943,6	5 567,9	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,5	1,8
Instruments dérivés de couverture	5,9	5,2	Instruments dérivés de couverture	84,2	20,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 288,3	10 830,6	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 801,0	11 011,7
Titres au coût amorti	8 041,3	7 538,2	Dettes envers la clientèle	3 014,2	3 510,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 461,2	1 042,3	Dettes représentées par un titre	36 347,0	30 267,4
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	44 419,6	40 706,4	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	727,5	538,5
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 185,5	6 223,2	Passifs d'impôts courants et différés	129,7	146,2
Aides au financement de l'innovation	988,4	982,8	Comptes de régularisation et passifs divers	2 489,6	1 458,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	586,0	435,6	Dettes locatives	122,4	96,7
Actifs d'impôts courants et différés	260,2	144,6	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	826,6	535,9	Provisions	143,7	123,5
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	84,8	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 916,3	1 829,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 052,8	4 289,4	Fonds de garantie publics	6 455,6	5 906,7
Immubles de placement	0,0	0,0	Dettes subordonnées	7,3	7,2
Immobilisations corporelles	250,3	216,9	Capitaux propres	24 076,0	24 889,6
Immobilisations incorporelles	185,0	156,7	Capitaux propres part du Groupe	24 061,7	24 513,1
Ecart d'acquisition	2,1	2,1	- Capital et réserves liées	21 122,4	20 862,3
			- Réserves consolidées	3 832,3	2 411,8
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-779,9	235,0
			- Résultat	-113,0	1 004,0
			Intérêts minoritaires	14,3	376,5
			- Réserves	22,0	362,1
			- Résultat	-7,7	14,4
TOTAL DE L'ACTIF	94 316,0	79 808,5	TOTAL DU PASSIF	94 316,0	79 808,5

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	1 631,7	1 580,3
Intérêts et charges assimilées	-877,9	-854,7
Commissions (produits)	73,2	59,5
Commissions (charges)	-3,8	-4,7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	167,4	334,7
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	189,2	244,0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	7,4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0
Produits des autres activités	225,4	218,9
Charges des autres activités	-165,9	-131,8
PRODUIT NET BANCAIRE	1 239,3	1 453,6
Charges générales d'exploitation	-717,3	-638,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-75,8	-72,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	446,2	742,4
Coût du risque	-461,6	-82,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15,4	659,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-123,6	416,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,4	19,6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-0,4	20,0
RESULTAT AVANT IMPOT	-139,0	1 115,8
Impôts sur les bénéfices	18,4	-97,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	-120,6	1 018,4
Intérêts minoritaires	-7,6	14,4
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-113,0	1 004,0
* Résultat par action (en euros)	-0,17	0,47
* Résultat dilué par action (en euros)	-0,17	0,47

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2020	31/12/2019
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	3 832,3	2 411,8
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	1 888,9	1 205,9
<i>Ecart d'évaluation/d'acquisition</i>	108,0	119,8
<i>Retraitements de consolidation</i>	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	1 996,9	1 325,7

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

➤ Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération fixe annuelle n'a été versée aux administrateurs.

➤ Note 11 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2020	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,0	0,0	-14,0
Résultat financier	-382,8	0,0	-382,8
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	-66,7	-66,7

(en millions d'euros)

31/12/2019	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,5	0,0	-14,5
Résultat financier	214,9	0,0	214,9
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	478,2	478,2

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 325,3	3 209,9
Autres actifs financiers	5 653,9	4 184,3
Participations dans les entreprises MEE	11 968,0	12 376,4

➤ Note 12 – Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	42 300,1	37 033,2
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*)	42 300,1	37 033,2
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	42 300,1	37 033,2
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 300,1 millions d'euros, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Autres engagements : un engagement de 50,0 millions d'euros a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité Accompagnement. 7,7 millions d'euros ont été engagés sur l'exercice 2020.

➤ Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Actif	2 039,7	2 646,3
Autres actifs financiers	1 978,3	2 482,0
Créances clients et créances diverses	39,7	32,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,7	131,8
Passif	30,4	34,9
Dettes fournisseurs et dettes diverses	30,4	34,9
Postes du compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	83,1	82,3
Engagements	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	35,3	43,1

13.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2020	2019	2020	2019
Certification des comptes	40	39	40	39
Autres services		-		-
Total	40	39	40	39

13.3. Activités pour comptes de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

31/12/2020							
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)							
Activité des SATT (*)	443,3	0,0	443,3	0,0	443,3	443,3	0,0
Fonds Sociétés de Pojets Industriels	377,5	0,0	377,5	0,0	377,5	377,5	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	31,1	0,0	31,1	0,0	31,1	31,1	0,0
Fonds PSIM	75,3	0,0	75,3	0,0	75,3	75,3	0,0
Fonds National d'Amoçage	36,5	0,0	36,5	0,0	36,5	36,5	0,0
Fonds Multicap Croissance	81,2	0,0	81,2	0,0	81,2	81,2	0,0
Fonds French Tech Seed	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0	150,0	0,0
Total	1 194,9	0,0	1 194,9	0,0	1 194,9	1 194,9	0,0

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

31/12/2019							
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)							
Activité des SATT (*)	415,6	0,0	415,6	0,0	415,6	415,6	0,0
Fonds Sociétés de Pojets Industriels	265,4	0,0	265,4	0,0	265,4	265,4	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	25,5	0,0	25,5	0,0	25,5	25,5	0,0
Fonds PSIM	69,6	0,0	69,6	0,0	69,6	69,6	0,0
Fonds National d'Amoçage	13,6	0,0	13,6	0,0	13,6	13,6	0,0
Fonds Multicap Croissance	24,3	0,0	24,3	0,0	24,3	24,3	0,0
Fonds French Tech Seed	11,0	0,0	11,0	0,0	11,0	11,0	0,0
Total	825,0	0,0	825,0	0,0	825,0	825,0	0,0

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

4. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2020

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		26 656 536,4	24 551,2	26 631 985,2	23 620 476,9
Immobilisations financières		26 656 536,4	24 551,2	26 631 985,2	23 620 476,9
- Participations	3	12 383 165,7	0,0	12 383 165,7	11 765 692,2
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	8 594 843,9	0,0	8 594 843,9	9 270 418,9
- Prêts	5	1 360 305,7	0,0	1 360 305,7	1 863 322,9
- Autres immobilisations financières	6	4 318 221,1	24 551,2	4 293 669,9	721 042,9
Actif circulant		4 303 263,1	0,0	4 303 263,1	5 921 535,5
- Autres créances	7	977 980,4	0,0	977 980,4	1 111 611,9
- Disponibilités	8	3 325 282,7	0,0	3 325 282,7	4 809 923,6
Ecart de conversion actif	9	12 957,6	0,0	12 957,6	9 486,8
Total de l'actif		30 972 757,1	24 551,2	30 948 205,9	29 551 499,2

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	10	23 347 307,0	22 533 985,3
- Capital		22 136 905,8	20 873 440,8
- Report à nouveau		1 660 544,5	1 283 345,8
- Résultat de l'exercice		-450 143,3	377 198,7
Dettes financières		1 360 305,7	1 863 322,9
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	11	4 431,6	7 025,5
- Emprunts et dettes financières	12	1 355 874,1	1 856 297,4
Dettes d'exploitation		5 007 730,8	4 194 009,2
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	12 498,0	9 610,3
- Dettes fiscales et sociales	14	0,0	278,8
- Autres dettes	15	4 995 232,8	4 184 120,1
Dettes diverses		1 200 363,2	925 110,8
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	1 200 363,2	925 110,8
Produits constatés d'avance	17	19 541,6	25 584,1
Ecart de conversion passif	18	12 957,6	9 486,9
Total du passif		30 948 205,9	29 551 499,2

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		0,0	0,0
Charges d'exploitation	19	-13 990,4	-14 482,5
- Autres achats et charges externes		-4 170,5	-4 747,7
- Impôts et Taxes et versements assimilés		-544,9	-1 401,7
- Salaires et traitements		0,0	-10,0
- Charges sociales		0,5	-4,1
- Autres charges		-9 275,5	-8 319,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		-13 990,4	-14 482,5
Produits financiers		211 475,9	551 414,8
- Dividendes	20	66 000,0	429 298,3
- Autres Intérêts et produits assimilés	21	145 475,9	122 116,5
Charges financières		-468 641,0	-128 049,9
- Autres Intérêts et charges assimilées	22	-468 641,0	-128 049,9
RESULTAT FINANCIER		-257 165,1	423 364,9
Produits Exceptionnels	23	11 067 681,2	120 698,3
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		11 067 681,2	120 698,3
Charges Exceptionnelles	24	-11 236 721,2	-141 421,5
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-11 236 721,2	-141 421,1
- Sur opérations de gestion		0,0	-0,4
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-169 040,0	-20 723,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-440 195,5	388 159,2
- Impôts sur les bénéfices	25	-9 947,8	-10 960,5
RESULTAT DE L'EXERCICE		-450 143,3	377 198,7

Annexe comptable

•	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	55
•	NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	56
•	NOTE 3 - PARTICIPATIONS	57
•	NOTE 4 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	59
•	NOTE 5 - PRETS.....	59
•	NOTE 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60
•	NOTE 7 - AUTRES CREANCES.....	60
•	NOTE 8 - DISPONIBILITES	61
•	NOTE 9 - ECART DE CONVERSION ACTIF.....	61
•	NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES.....	62
•	NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	62
•	NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	63
•	NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	63
•	NOTE 14 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	63
•	NOTE 15 - AUTRES DETTES.....	64
•	NOTE 16 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	65
•	NOTE 17 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	65
•	NOTE 18 - ECART DE CONVERSION PASSIF	66
•	NOTE 19 - CHARGES D'EXPLOITATION.....	66
•	NOTE 20 - DIVIDENDES.....	67
•	NOTE 21 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	67
•	NOTE 22 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	67
•	NOTE 23 - PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	68
•	NOTE 24 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68
•	NOTE 25 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	69
•	NOTE 26 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	70
•	NOTE 27 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	70
•	NOTE 28 - ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES.....	71
•	NOTE 29 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS.....	71

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

- **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

- **1.1.1 Impact de la crise sanitaire**

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures.

Afin de continuer à assurer ses missions d'intérêt général, en appui des politiques publiques et dans le contexte d'une hausse de l'activité en garantie de Bpifrance due à la crise sanitaire, l'EPIC Bpifrance a notamment abondé le Fonds de Mutualisation des fonds de garantie de Bpifrance à hauteur de 115 millions d'euros.

L'EPIC Bpifrance a approuvé l'augmentation de 10 milliards d'euros du plafond du programme EMTN de Bpifrance.

S'agissant des actions du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, le calendrier a dû être revu du fait de l'impact significatif de la crise sur les revenus réels disponibles.

- **1.1.2 Fusion-absorption de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement**

Bpifrance SA, participation détenue à parts égales entre l'EPIC Bpifrance et le Groupe Caisse des Dépôts, a été absorbé par sa filiale Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020.

Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.

Du fait de son absence de substance commerciale, l'échange de titres est comptabilisé à la valeur nette comptable, soit 10 431,1 millions d'euros.

A l'issue de l'opération, l'EPIC Bpifrance détient, toujours à parts égales avec le Groupe Caisse des Dépôts, 49,29% de Bpifrance (ex-Bpifrance Financement).

- **1.1.3 Fonds pour l'Innovation et l'Industrie**

Sur l'exercice 2020, deux opérations ont impacté le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) :

- Une dotation en numéraire de l'Etat, dont le principal est non consommable. Son montant de 1,9 milliards d'euros, versé le 29 juillet 2020, est déposé sur un compte ouvert auprès de l'Agence France Trésor (AFT) ;
- Une reprise partielle de la dotation non consommable en titres EDF de l'Etat, portant sur 61 millions de titres. Ces derniers ont été repris au cours de bourse du 23 octobre 2020, soit un montant global de 636,5 millions d'euros. Leur valeur nette comptable était de 675,6 millions d'euros.

- **1.2. Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

Les créances et dettes en monnaies étrangères libellées en devises sont inscrites en comptabilité sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'opération. En fin d'exercice, elles sont réévaluées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences de conversion sont portées au bilan en " Écarts de conversion ".

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

- **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Participation Bpifrance	10 431 146,2	10 431 146,2
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels (1)	661 111,5	424 999,0
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels (2)	49 085,0	49 999,0
Participation Fonds PSIM (3)	142 275,0	150 000,0
Participation Fonds National d'Amorçage (4)	349 749,0	249 749,0
Participation Fonds Multicap Croissance (5)	499 799,0	359 799,0
Participation Fonds French Tech Seed (6)	250 000,0	100 000,0
Montant net	12 383 165,7	11 765 692,2

(1) Souscription aux parts du FPCI Fonds Sociétés de Projets Industriels le 27 novembre 2014 et le 18 novembre 2020.

(2) Souscription aux parts du FPCI Fonds Ambition Amorçage Angels le 17 février 2016.

(3) Souscription aux parts du FPCI PSIM le 1er juin 2017.

(4) Souscription aux parts du FPCI Fonds National d'Amorçage le 26 juin 2018 et le 17 décembre 2020.

(5) Souscription aux parts du FPCI Fonds Multicap Croissance le 5 juillet 2018, le 16 septembre 2019 et le 6 novembre 2020.

(6) Souscription aux parts du FPCI Fonds French Tech Seed le 15 mars 2019 et le 9 octobre 2020.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2020

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société											
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
2. Participations (10% à 50% du capital détenu)											
Bpifrance	siren 320 252 489 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort	5 440 000	16 845 732	49,2%	10 431 146	10 431 146	1 346 002	42 300 140	937 010	-47 918	0
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises dans le paragraphe A											
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

- Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille représentent la dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF (*)	3 605 776,7	4 281 351,7
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA	4 989 067,2	4 989 067,2
Montant net	8 594 843,9	9 270 418,9

(*) cf note 1.1.3 faits significatifs.

- Note 5 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêt en livres Sterling (1)(2)	4 431,6	7 024,1
Prêts en euros (2)	1 341 570,0	1 841 570,0
Créances rattachées	14 304,1	14 728,8
Total (1)	1 360 305,7	1 863 322,9

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance, dont un remboursement de 500 millions d'euros le 22 décembre 2020.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	502 215,8	843 785,8
	1 346 001,6	

• **Note 6 - Autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotation PPMTR (1)	47 562,0	48 266,5
Fonds de réserve (2)	617 965,7	618 635,1
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	128 142,2	54 141,3
Compte courant Etat Agence France Trésor Innovation Capital (3) (4)	3 500 000,0	0,0
Total	4 293 669,9	721 042,9

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance.

(3) cf note 1.1.3 faits significatifs.

(4) Le principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie a été reclassé de la rubrique Disponibilités à la rubrique Autres immobilisations financières sur l'exercice 2020.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0,0	4 293 669,9
	4 293 669,9	

• **Note 7 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions de garantie EMTN à recevoir	39 664,9	32 544,1
Créances fiscales	3 175,2	10 267,6
Dotation à recevoir Etat	935 140,0	1 068 800,0
- Projets structurants pour la compétitivité	376 000,0	476 000,0
- Concours innovation	83 500,0	211 000,0
- Accompagnement de filières	403 800,0	348 800,0
- French Tech Tremplin	1 840,0	0,0
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	70 000,0	33 000,0
Autres créances	0,3	0,2
Total	977 980,4	1 111 611,9

VENTILATION DES AUTRES CREANCES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	977 980,4	0,0
Total	977 980,4	

- Note 8 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Compte bancaire	3 286,4	2 674,7
Compte courant Bpifrance	21 703,1	131 830,4
Compte courant Etat- Agence France Trésor	95 854,5	95 852,4
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	2 837 511,4	2 552 501,0
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation (1)	366 927,3	427 065,1
Compte courant Etat- Agence France Trésor Innovation Capital (2)	0,0	1 600 000,0
Total	3 325 282,7	4 809 923,6

(1) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

(2) Le principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a été reclassé de la rubrique Disponibilités à la rubrique Autres immobilisations financières sur l'exercice 2020.

- Note 9 - Ecart de conversion actif**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion actif	12 957,6	9 486,8
Total	12 957,6	9 486,8

- **Note 10 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Diminution de capital	Résultat 2020	31/12/2020
Capital	20 873 440,8		1 900 000,0 (*)	636 535,0 (*)		22 136 905,8
Report à nouveau	1 283 345,8	377 198,7				1 660 544,5
Résultat de l'exercice	377 198,7	-377 198,7			-450 143,3	-450 143,3
Total	22 533 985,3	0,0	1 900 000,0	636 535,0	-450 143,3	23 347 307,0

(*) cf note 1.1.3 faits significatifs.

En application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001 (modifié par l'art.88 de la Loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003), un dividende peut être perçu par l'État. Le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, au sens de l'article L.232-11 du code de commerce. Il peut être prélevé sur les réserves disponibles. Les dotations en capital reçues par les établissements publics ne donnent pas lieu à rémunération. Après examen de la situation financière de l'établissement public et constatation de l'existence de sommes distribuables, sur le rapport du conseil d'administration, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget déterminent par arrêté le montant du dividende versé à l'État.

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

- **Note 11 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	4 431,6	7 024,1
Dettes rattachées	0,0	1,4
Total	4 431,6	7 025,5

Ventilation des emprunts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes rattachées)	2 215,8	2 215,8	0,0
	4 431,6		

- Note 12 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts auprès de l'Etat	1 341 570,0	1 841 570,0
Dettes rattachées	14 304,1	14 727,4
Total	1 355 874,1	1 856 297,4

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	500 000,0	841 570,0	0,0
	1 341 570,0		

- Note 13 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 14 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 15 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	4 416 645,5	4 013 837,7
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,4	65 356,4
Fonds Modernisation de la restauration	49 597,8	50 300,2
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	351 899,6	32 054,3
Dotation à payer Bpifrance Participations (1)	461,5	1 392,7
Charges à payer Bpifrance	3 608,2	4 277,6
Autres dettes (2)	107 663,8	16 900,0
Charges à payer	0,0	1,2
Total	4 995 232,8	4 184 120,1

(1) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement.

(2) Convention French Tech Souveraineté pour 100 millions d'euros et 7,6 millions d'euros pour l'activité des SATT gestion pour le compte de l'Etat.

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	4 995 232,8	0,0	0,0
	4 995 232,8		

- Note 16 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	283 606,7	159 561,0
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	17 999,6	24 499,5
Titres restant à libérer Fonds PSIM	66 975,0	80 400,0
Titres restant à libérer Fonds Fonds National d'Amorçage	313 200,2	236 137,7
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	418 581,7	335 512,6
Titres restant à libérer Fonds French Tech Seed	100 000,0	89 000,0
Total	1 200 363,2	925 110,8

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 200 363,2	0,0	0,0
	1 200 363,2		

- Note 17 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions de garantie Bpifrance à étaler	19 541,6	25 584,1
Total	19 541,6	25 584,1

- **Note 18 - Ecart de conversion passif**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion passif	12 957,6	9 486,8
Total	12 957,6	9 486,8

- **Note 19 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prestations des sociétés du Groupe (1)	-1 258,0	-1 177,2
Charges externes	-92,7	-81,4
Fonds de réserve (2)	-2 819,8	-3 489,1
<i>Sous Total</i>	<i>-4 170,5</i>	<i>-4 747,7</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	-544,9	-1 401,7
<i>Sous Total</i>	<i>-544,9</i>	<i>-1 401,7</i>
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	0,0	-10,0
- Charges de retraites	0,0	-1,0
- Autres charges sociales	0,5	-3,1
<i>Sous Total</i>	<i>0,5</i>	<i>-14,1</i>
Autres charges (3)	-9 275,5	-8 319,0
<i>Sous Total</i>	<i>-9 275,5</i>	<i>-8 319,0</i>
Total	-13 990,4	-14 482,5

(1) Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

(3) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

- Note 20 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes Bpifrance	0,0	208 500,0
Dividendes EDF	0,0	120 698,3
Dividendes TSA	66 000,0	100 100,0
Total	66 000,0	429 298,3

- Note 21 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts prêts en euros Bpifrance	37 327,5	39 557,8
Intérêts prêts en devises Bpifrance	22,6	72,2
Commissions de garantie Bpifrance	45 707,5	39 161,7
Fonds de réserve	2 819,7	3 489,1
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	59 598,6	39 835,7
Total	145 475,9	122 116,5

- Note 22 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts emprunt Etat	-37 327,5	-39 557,8
Intérêts emprunt Banque Européenne d'Investissement	-22,6	-72,2
Intérêts compte bancaire	-10,2	-11,2
Autres charges financières (*)	-431 280,7	-88 408,7
Total	-468 641,0	-128 049,9

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- **Note 23 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cessions d'immobilisations financières Bpifrance (1)	10 431 146,2	0,0
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF (2)	636 535,0	120 698,3
Total	11 067 681,2	120 698,3

(1) cf note 1.1.2 faits significatifs.

(2) cf note 1.1.3 faits significatifs.

- **Note 24 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur comptable des immobilisations financières cédées Bpifrance (1)	-10 431 146,2	0,0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF (2)	-675 575,0	-141 421,1
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance (3)	-115 000,0	0,0
Abondement au fonds de renforcement de la trésorerie automobile	-15 000,0	0,0
Pénalités	0,0	-0,4
Total	-11 236 721,2	-141 421,5

(1) cf note 1.1.2 faits significatifs.

(2) cf note 1.1.3 faits significatifs.

(3) cf note 1.1.1 faits significatifs.

- Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 40,2 millions d'euros, le résultat comptable du secteur exonéré FII est de -344,9 millions d'euros et celui du secteur taxable de -95,2 millions d'euros.

L'impôt sur le bénéfice a été enregistré en autres créances au 31 décembre 2020.

Secteur non taxable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges externes	-240,0	-360,0
Résultat d'exploitation	-240,0	-360,0
Dividendes	66 000,0	220 798,3
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	59 598,6	39 835,7
Autres charges financières	-431 280,7	-88 408,7
Résultat financier	-305 682,1	172 225,3
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	636 535,0	120 698,3
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	-675 575,0	-141 421,1
Résultat exceptionnel	-39 040,0	-20 722,8
Résultat courant avant impôts	-344 962,1	151 142,5
Résultat de l'exercice	-344 962,1	151 142,5

- **Note 26 – Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	42 300 140,1	37 033 222,2
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	42 300 140,1	37 033 222,2
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 300,1 millions d'euros sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Autres engagements : cf. note 28.

- **Note 27 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

- Note 28 - Eléments concernant les parties liées**

Un engagement de 50 millions d'euros a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'Epic Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. 7,7 millions d'euros ont été engagés sur l'exercice 2020.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

- Note 29 - Activités pour compte de tiers**

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT (*)	443 325,60		443 325,60		443 325,60	443 325,60
Total	443 325,60	0,00	443 325,60	0,00	443 325,60	443 325,60

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1. Rapport sur les comptes consolidés

mazars

Tour EXALTIS
61, Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

KPMG

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

EPIC Bpifrance

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

EPIC Bpifrance

Capital de 22 136 905 793,57 euros

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail

à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.4 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres », votre établissement comptabilise une dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie dans la catégorie « Actions et autres titres à revenu variable ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans la note 5.2 « Comptabilisation des actifs et passifs financiers », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes, 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et 7.4 « Autres produits et charges financiers » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de

la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.


Les commissaires aux comptes,

Mazars

A Courbevoie, le 26 mars 2021

 Signature
numérique de
Matthew
BROWN
Date : 2021.03.26
17:03:16 +01'00'

Matthew BROWN

 2021.03.26
16:50:45
+01'00'

KPMG S.A.

A Paris La Défenses, le 26 mars 2021

Ulrich SARFATI

5.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92088 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2020
EPIC Bpifrance
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Ce rapport contient 28 pages



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Capital social : € 22 136 905 793,57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;




EPIC Bpifrance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
26 mars 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 mars 2021

KPMG S.A.

 2021.03.2
6 16:48:42
+01'00'

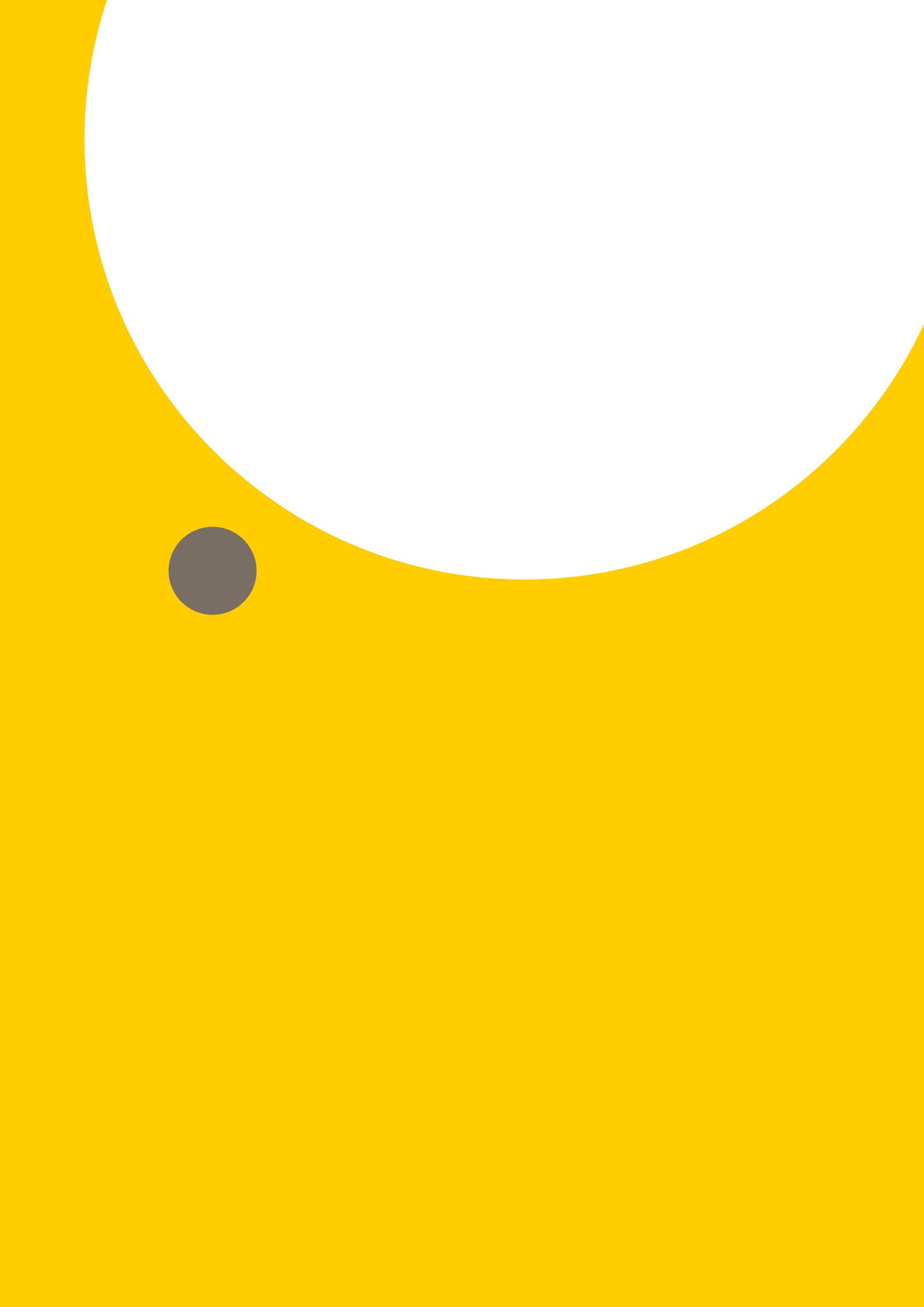
Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 26 mars 2021

Mazars

 Signature
numérique de
Matthew
BROWN
Date :
2021.03.26
17:01:14 +01'00'

Matthew Brown
Associé





Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège :
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr